

Réunion du Conseil portuaire du 23 août 2024 Compte-rendu

- Document disponible sur le site internet de la communauté de communes (www.ccbdc.fr) le -

La réunion s'est tenue vendredi 23 août 2024 à partir de 10h00 à la salle du Conseil de la mairie de Saint Hilaire Petitville.

↳ Y assistaient :

Pour la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin :

Xavier GRAWITZ, Vice-président en charge du Port de Plaisance de Carentan les Marais,
Alexandre TCHERNOFF, Responsable finances,
Ludovic PIERREDON, Maître de Port

Représentants des usagers du Port de Plaisance de Carentan les Marais :

Membres titulaires : Michel FOURMENTIN,

Représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie :

Guy LEBREQUIER.

↳ Etait excusée :

Jean-Claude COLOMBEL, Président de la Communauté de Communes

Dominique Lecoustey, DGS

Nathalie HERSENT, DREKNOR

L'ordre du jour du conseil portuaire était le suivant :

1. Présentation budgétaire : Compte Administratif 2023
2. Sinistre tempête CIARAN
3. Travaux :
 - Wifi
 - Sanitaires Quai de Caligny
4. Balisage
5. AVURNAV
6. Questions diverses (sous réserve de l'application de l'article R5314-23 du code des transports).

Monsieur GRAWITZ, Vice-Président de la Communauté de Communes, ouvre la séance .

Monsieur GRAWITZ laisse M. TCHERNOFF présenter le CA 2023

1. Port de Plaisance : Compte administratif 2023

VU le Code des transports et ses articles R5314-21 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Il convient de préciser les éléments suivants :

- L'augmentation des charges sont dues à l'inflation des charges d'énergie.
- Les charges de personnel sont prises en charge par le budget général et le budget du port rembourse une partie suivant ses capacités.
- Les recettes sont les locations de pontons, les locations du Contoir des marais et le dégrèvement CFE
- Les dépenses d'investissement sont les remboursements d'emprunts, le remplacement d'un chauffe-eau et la réfection des portes d'écluses et des sanitaires.
- Les recettes d'investissements sont les cautions des boîtes aux lettres.

Suite à cela, le compte administratif 2023 du port de plaisance se présente comme suit :

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

Montant en €

	Budget 2023	Réalisations 2023 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	360 127,09	327 762,42	
Recettes	360 127,09	321 305,12	7 525.79
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	539 089,44	119 540,65	
Recettes	539 089,44	63 200,85	55 947.59

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Dépenses en €

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
011	Charges générales	186 867,46	200 911,82	192 808,05	5 940,59	3%
012	Charges de personnel	62 000,00	62 000,00	62 000,00	0,00	0%
014	Atténuations de produits					
65	Charges d'activité	1 084,59	7 000,00	4,04	-1 080,55	-100%
66	Charges financières	6 039,74	8 093,42	8 093,42	2 053,68	34%

67	Charges exceptionnelles	2 500,39	4 000,00	696,06	-1 804,33	-72%
68	Dotations aux provisions	5 000,00	5 000,00	1 000,00	-4 000,00	-80%
022	Dépenses imprévues					
TOTAL		263 492,18	287 005,24	264 601,57	1 109,39	0.42%

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 ont augmenté de 0.42%.

Les principaux écarts par rapport à l'exercice 2022 s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par une augmentation de 6 k€ qui peut s'expliquer par les évolutions suivantes :
 - +50 k€ au titre des dépenses de fluide (eau, edf,..) ;
 - -27 k€ au titre des locations mobilières ;
 - -10 k€ sur les fournitures de petit équipement ;
 - -9 k€ sur le carburant ;
 - +2 k€ sur la taxe foncière.
- **chapitre 012 – « Charges de personnel »** : par le remboursement des dépenses du personnel supportées au budget principal pour un montant de 62 k€.
- **chapitre 67 – « Charges exceptionnelles »** : par une faible augmentation du nombre de régularisations sur exercice antérieur suite à des erreurs de facturation.
- **chapitre 68 – « Dotations aux provisions »** : ajustement de la provision pour dépréciation des actifs circulants pour un montant de 1 k€.

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 264,95	73 121,85	63 160,85
023 - Virement à la section d'investissement			
TOTAL	66 264,95	73 121,85	63 160,85

RECETTES

Recettes en €

Chapitres	Libellé	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
					CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)

013	Atténuation de charges	0,00				
70	Produits des services, domaines ...	257 227,90	272 700,00	233 943,81	-23 284,09	-9%
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions..					
75	Produits de gestion courante	15 593,76	16 139,00	16 139,54	545,78	3%
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	18 584,26	14 000,00	21 459,47	2 875,21	15%
	TOTAL	291 405,92	302 839,00	271 542,82	-19 863,10	-7%

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 ont diminué de 7% par rapport à l'exercice 2022.

Cette diminution est principalement due à la baisse du taux d'occupation au sein du port de plaisance engendrant une baisse des produits de service.

Le chapitre 77 – « *Produits exceptionnels* » présente une augmentation du fait de la hausse du dégrèvement de la CFE.

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 877,00	49 762,30	49 762,30
TOTAL	45 877,00	49 762,30	49 762,30

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 69.8 k€.

Dépenses en €

Dépenses Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
				CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	16 826,96	24 170,15	24 150,15	7 323,19	44%

20 - Immobilisations incorporelles	0.00				
204 - Subvention d'équipement versée					
21 - Immobilisations corporelles	146 235,97	465 156,99	45 628,20	-100 607,77	-69%
23 - Immobilisations en cours					
26 - Participations					
020 - Dépenses imprévues					
TOTAL	163 062,93	489 327,14	69 778,35	-93 284,58	-57%

Il est à noter qu'en 2023 :

- **le chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilées* »** : a été réalisé à 99.9%.
- **le chapitre 21 – « *Immobilisations corporelles* »** : comptabilise un montant réalisé de 46 k€ correspondant principalement à un remplacement de chauffe-eau au sein du Contoir des marais (4k€), à la mise en place du système d'accès par badge aux sanitaires extérieurs à la Capitainerie (1.3k€) et aux travaux de réfection des portes pour 40 k€.

Dépenses en €

Dépenses d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 877,00	49 762,30	49 762,30
TOTAL	45 877,00	49 762,30	49 762,30

RECETTES

Recettes en €

Recettes Réelles	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023	Ecart	
				CA23 / CA22 (en valeur)	(en %)
1068 - Affectation du résultat	23 937,54			-23 937,54	-100%
10 - Dotations, fonds divers					
13 - Subvention d'investissement	38 853,02			-38 853,02	-100%
16 - Emprunts	100 060,00	410 020,00	40,00	-100 020,00	-99,96%

024 - Produits des cessions d'immo.	0.00				
TOTAL	162 850,56	410 020,00	40,00	-162 810,56	-99,98%

Le **chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilées »** présente des recettes pour 40 € correspondant à deux remboursements de caution de boîte aux lettres.

Recettes d'ordre	CA 2022	BP +DM 2023	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 264,95	73 121,85	63 160,85
021 - Virement de la section de fonctionnement			
TOTAL	66 264,95	73 121,85	63 160,85

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Montant en €

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	119 540.65	63 200.85	- 56 339.80	+55 947.59	- 392.21
Fonctionnement	327 762.42	321 305.12	- 6 457.30	+7 525.79	+1 068.49
Excédent de clôture de l'exercice 2023					+676.28

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat de clôture de + 676.28 €.

M. TCHERNOFF explique qu'il y a 124 862.21€ d'impayés au port de plaisance, c'est le SGC qui effectuent les relances.

Monsieur GRAWITZ laisse M. PIERDON présenter la suite de l'ordre du jour.

CONSEIL PORTUAIRE DU 23 AOÛT 2024



Ludovic PIERREDON
Maitre du port de Carentan

Salle du conseil municipal de Saint-Hilaire Petitville

Ordre du jour Capitainerie

- La tempête Ciaran
- Le balisage
- Les AVURNAV
- Les travaux
 - Court terme - validés
 - Moyen terme – validés
 - Long terme – en projet
- Questions diverses

Ludovic PIERREDON
Maitre du port de Carentan

La tempête CIARAN

(nuit du 1^{er} au 2 novembre 2023)



Conséquences de la tempête Ciaran

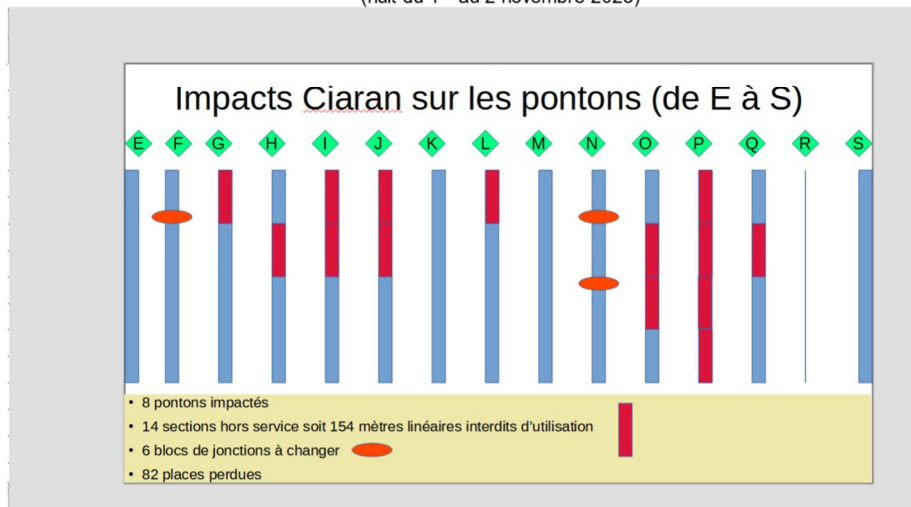
- 14 éléments de ponton touchés (25%)
- 82 places désormais inutilisables car dangereuses

Ludovic PIERREDON
Maitre du port de Carentan

Salle du conseil municipal de Saint-Hilaire Petitville

Conséquence tempête CIARAN

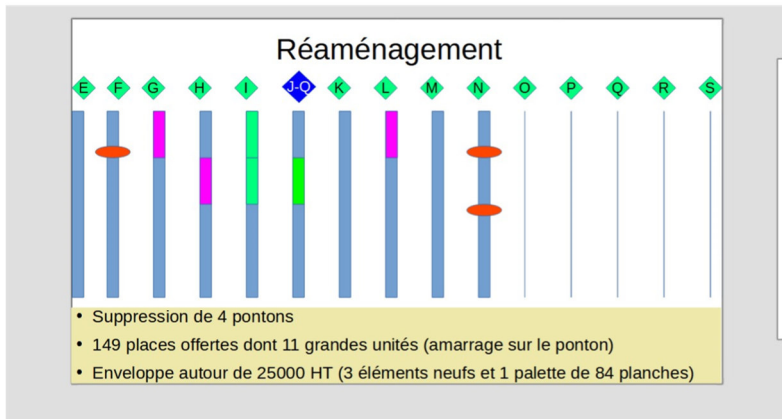
(nuit du 1^{er} au 2 novembre 2023)



Ludovic PIERREDON
Maitre du port de Carentan

Conséquence tempête CIARAN

(nuit du 1^{er} au 2 novembre 2023)



Un réaménagement : pourquoi

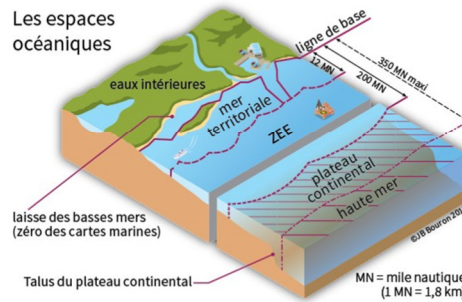
- **Conséquences de la tempête CIARAN**
 - 14 éléments de ponton touchés (25%)
 - 82 places désormais inutilisables car dangereuses
- **Réduction du coût d'exploitation**
 - Charge fiscale : 75 euros / place même vide
 - 326 places - 185 occupées : soit plus de 100€ de taxes inutilisées
 - Des places inutilisées : entretien inutile (temps-matériels-produits)
- **Moderнизation**
 - Un port qui date de 1982
 - Les pontons les plus récents ont 15 ans et les plus vieux l'âge de port 42 ans. La sécurité
 - Répondre à une nécessaire amélioration de l'offre

Ludovic PIERREDON
Maitre du port de Carentan

Le balisage

.Deux espaces géographiques avec des responsabilités différentes (sécurité -pollution)

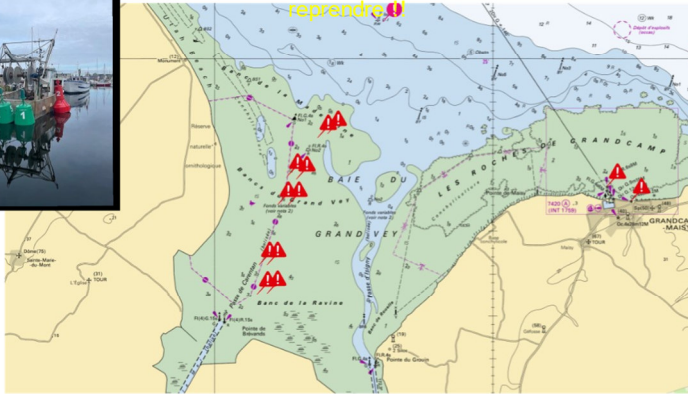
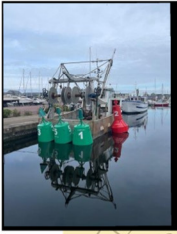
- Canal en baie des Veys – espace maritime - responsabilité PREMAR donc « Phares et Balises »
- Canal du fleuve côtier de la Douve – eaux intérieures - responsabilité PRETER



Ludovic PIERREDON
Maitre du port de Carentan

Le balisage

Mais RGPP (2007) oblige – P&B n'ont plus de moyens et en 2017 demande à la COMCOM de reprendre



mais le port n'a pas les moyens des P&B – travail dangereux hors domaine portuaire → sous traitement

Prestations demandées :

- Repositionnement des bouées
- Vérification des mouillages
- Mouillage des nouvelles

→ 1000 euros par jour de mer (5000 euros en 2024 – 2000 ou 3000 euros en 2025)

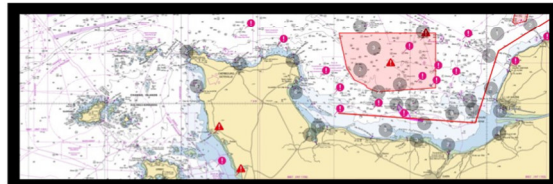
Les AVURNAV

- .Emis par le PORT et uniquement le port
- .Repris par la PREMAR et uniquement la PREMAR
- .Prendre connaissance des AURNAV et AVINAV est obligatoire pour tout marin prenant la mer.
- .Affichés en capitainerie et disponibles sur PING



.Pas de saisie des AVI/AVU sur site du port ou de la COMCOM

.On peut mettre le lien de PING



Ludovic PIERREDON
Maitre du port de Carentan

LES TRAVAUX

COURT TERME

- SANITAIRES QUAI CALIGNY – OUVERTURE FIN SEPT 2024
- ALARME ATELIER ÉCLUSE
- PLAQUETTE DES HORAIRES DES MAREES
- WIFI 3 DEVIS (du simple au triple sans justification) – ACTEMIUM DECEPTION ET HORS DE PRIX
 - . WEB2FRANCE : 10K€ + MCO 2000 €/AN
 - . WICONNECT MAOWI / 37K€
 - . 2ISR – pas de solution FIN mais a ma préférence puisque 2ISR car dispose du serveur

MOYEN TERME

- REAMENAGEMENT DU PORT (ATTENTE VALIDATION REDUCTION DU NB DE PLACES)
- PORTE ECLUSE COTE PORT

LONG TERME

- RENOVATION CONTROLE COMMANDE DE L'ECLUSE
- DECAISSAGE DARSE
- CHANGEMENT TRAVLIFT

Ludovic PIERREDON
Maitre du port de Carentan

DEBATS :

La Tempête CIARAN a pas mal impacté le côté de Saint Hilaire Petitville du Port de plaisance. 82 places sont inutilisables

Un investissement est en cours pour acheter de nouveaux pontons équipés de bornes.

L'entretien du balisage n'est plus réalisé par « Les phares et balises » convenant à la régate il est financé par le port de plaisance en prestation de service car le port de plaisance n'est pas équipé pour faire cette prestation et c'est trop dangereux pour le personnel.

Ludovic donne des indications aux plaisanciers visiteurs pour accéder au port de plaisance.

Les AVURNAV sont affichés à la capitainerie et PING, le lien PING est sur le site de la CCBDC.

Travaux :

Les sanitaires rue de Caligny ont une ouverture prévue le 26 août 2024.

Blocage du port de plaisance du 31 octobre 2024 au 1^{er} janvier 2025 pour la réparation des portes de l'écluse.

Les commandes de l'écluse sont obsolètes, les blocs ne se font plus.

Si la darse est élargie, plus de monde pourraient fréquenter le port de plaisance dont des bateaux de pêche qui pourraient apporter des subventions « Port de pêche »

Projet de restaurant atypique est abordé afin de s'implanter au sein du port.

6- Questions diverses

- Projet d'un bateau restaurant atypique et historique sur le port de Plaisance.
- Hébergements insolites au sein du port de plaisance également en projet.
- Problème du CLUPP avec des membres qui ont démissionnés par voie de presse mais pas par courrier recommandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h43